

Séance du : 9 juillet 2018

n° 32/2018

**L'an deux mille dix-huit, le neuf juillet à 18 heures.**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 29 juin 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Christian PORTET, Vice-Président du PETR du Pays Lauragais.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

Mmes Colette CABROL, Marie-Claire GAROFALO, Nathalie NACCACHE, Catherine PUIG, Michèle TOUZELET.

Mrs Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Michel BROUSSE, Jacques DANJOU, Michel FERRET, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Philippe GREFFIER, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Marc MENGAUD, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Marc SIE, Etienne THIBAUT, Pierre VIDAL.

**Avaient donné pouvoir :**

MF.GAUBERT à N.CALMET, R.LIGNERES à D.LEGROS, G.MERIC à R.MASSICOT, A.ROUQUAYROL à JC.LANDET, M.TARDIEUR à P.MONOD.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 32

**Délégués suppléants :**

Mme Nelly CALMET.

Mrs Jean-Claude LANDET, Dominique LEGROS, Robert MASSICOT, Pierre MONOD.

**Excusés :**

Mme Francette ROS-NONO.

Mrs Serge CAZENAVE, François DEMANGEOT, Jean-Pierre FLUMIAN, Michel GALANT, Pierre IZARD, Jean-Pierre QUAGLIERI.

**Objet : Nomination du représentant du PETR à l'ATMO**

Vu la délibération n° 26/2015 du 7 décembre 2015 approuvant le projet de territoire du PETR du Pays Lauragais,

Vu la délibération 23/2016 du 23 mai 2016 portant sur la compétence « Elaboration Plan Climat Air, Energie, Territorial » à l'échelle du PETR du Pays Lauragais,

Monsieur le Vice-Président rappelle que l'ATMO Occitanie est l'association agréée par le ministère de l'Écologie et du Développement Durable pour la surveillance de la qualité de l'air en région Occitanie. Cette association est composée de quatre collèges : État, Collectivités, Industriels, Associations et personnalités qualifiées, qui décident ensemble de l'orientation de la politique de surveillance et d'évaluation de la qualité de l'air pour Occitanie à travers l'élaboration d'un projet associatif.

l'ATMO répond à des exigences réglementaires qui se déclinent en 3 fonctions :

- Surveiller en continu
- Informer au quotidien et en cas d'alerte
- Analyser pour mieux anticiper

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Energie, et notamment pour le recueil des données nécessaires au diagnostic, le PETR du Pays Lauragais a adhéré à l'ATMO (cotisation annuelle auprès de l'ATMO Occitanie d'un montant de 750 euros).

Un représentant du PETR doit être désigné pour siéger aux assemblées générales de cette association.

Un représentant doit donc être nommé pour le PETR. M. Jean-Marie PETIT, co-président de la commission Transition énergétique du PETR, propose sa candidature.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :**

1°) - **D'ELIRE** Jean-Marie PETIT comme représentant du PETR du Pays Lauragais à l'ATMO,

2°) – **de DONNER** mandat à Monsieur le Président ou son représentant pour signer toutes pièces utiles à cette affaire.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Fait à Avignonet-Lauragais, le 9 juillet 2018

**Le Président**



**Georges MERIC**

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque - 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr